



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS** : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. FERARD, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. BATTEL, Mme BATTEL, , Mme MAZAUD  
Mme PARNIERE, M. AMODEO

**SECRETAIRE** : Mme RUBY-MONTEIL

**OBJET : DELIBERATION N°2024/008 – AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT ENTRE LA COLLECTIVITE DE CHATEAUNEUF-LA-FORET ET L'ETAT POUR DEVELOPPER UNE OFFRE DE SECURITE**

**Considérant** que la commune de Châteauneuf-la-Forêt compte de nombreux services et une cinquantaine d'entreprises dont une cartonnerie employant environ 130 personnes, trois établissements scolaires, une grande surface...

La commune de Châteauneuf-la-Forêt a été retenue pour intégrer le dispositif Petites Villes de Demain et a co-signé une convention d'adhésion en avril 2021.

Siège de la communauté de communes de Briançonnais qui regroupe 10 communes, Châteauneuf-la-Forêt compte 1558 habitants.

Le niveau de délinquance est maîtrisée grâce notamment aux échanges fructueux entre les militaires de la brigade locale et l'équipe municipale en place ainsi qu'aux actions de prévention menées.

Aujourd'hui, l'état, la commune de Châteauneuf-la-Forêt ainsi que l'ensemble des partenaires du continuum de sécurité, se mobilisent conjointement pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population de la commune.

Les acteurs de la politique de sécurité, chacun dans leur champ de compétence respectif, mettent en œuvre des moyens adaptés pour faire face aux enjeux de sécurité et du « vivre ensemble ».

Ils souhaitent par le présent contrat de sécurité, renforcer davantage cette priorité de l'action publique, par des engagements réciproques permettant d'accentuer la sécurité et la protection du territoire.

Mme la Maire soumet à son approbation, le présent contrat pour une durée de 3 ans, les signataires s'engageant à se réunir tous les 6 mois pour dresser un bilan de la mise en oeuvre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- Autorise Madame la Maire à signer le contrat de sécurité :

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 30 janvier 2024.

**La Maire,**

**Françoise RIVET.**

